

COMMUNE DE SAUVETERRE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 novembre 2012

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DELAFONTAINE C., Messieurs GAUTHIER D, VERGES J.C,
Adjoints
Madame CHATENOUD C, Messieurs, AGRET R., BENOIT M., CHERUEL, RICHARD B., RIEU
P., Conseillers Municipaux.

Procurations de :
COUDERC V. à DEMANSE J
DARLIX L.P à AGRET R.,
DENIS H. à CHATENOUD C.,
REBIERE P. à BENOIT M.,
RICARD G. à VERGES J.C.

Absentes : NIBOUCHE B., MALINAS C.
Secrétaire de Séance : AGRET R.

**OPERATION POLE SOCIO CULTUREL JEAN FERRAT – PROPOSITION CONTRATS
DE PRETS**

Dans le cadre de la recherche de financements pour la réalisation éventuelle du Pôle Socioculturel « Jean Ferrat », et après larges négociations, la Caisse d'Épargne nous consentirait deux prêts :

- L'un de 300 000 € sur une durée de 15 ans pour un taux de remboursement fixé à 4.47 %
- L'autre de 200 000 € sur une durée de 15 ans pour un taux de remboursement fixé à 4.38 %

Ils présentent en outre l'avantage de pouvoir être mobilisés progressivement en fonction des besoins de la commune.

Bien que le Conseil Municipal ne se soit pas positionné officiellement sur la suite qui sera donnée à ce projet, il est impératif que le Conseil statue sur ces demandes de prêts.

En effet, la Caisse d'Épargne nous réserve ces fonds jusqu'à fin novembre. Au delà ces engagements deviendront caduques. Leur abandon n'entraînerait aucun frais de dédit mais vraisemblablement une commission d'intervention de 600 €..

Adopté à la majorité

**Ont voté POUR AUTORISER Monsieur le Maire à signer ces contrats de prêts :
Madame COUDERC Messieurs DEMANSE — RICHARD – CHERUEL – GAUTHIER
– BENOIT – REBIERE – AGRET - RIEU**

**Ont Voté CONTRE : Mesdames CHATENOUD – DELAFONTAINE – DENIS –
Messieurs VERGES – RICARD – DARLIX**

**REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL
D'URBANISME- Constitution d'un groupe de travail**

Le Conseil Municipal a, par délibération en date du 22 mai 2012, décidé de relancer la mise en révision du POS en PLU. A cet effet, Le Cabinet EB Ingénierie, représenté par M. BATAILLE, est chargé de cette procédure, et a fixé en accord avec la Mairie une réunion publique qui doit avoir lieu le 28 novembre prochain.

Il est donc nécessaire :

- De préparer cette réunion
- De faire un point sur la procédure, notamment sur le porter à connaissance qui nous a été transmis par les services de l'Etat lors de notre première délibération décidant de la révision du POS et également sur les personnes associées.

Comme convenu en commission d'urbanisme à l'initiative de Monsieur le Maire, un groupe de travail doit être constitué qui suivra ce dossier avec le Maître d'œuvre.

Un groupe de travail chargé du suivi de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme sera ainsi composé de :

Monsieur le MAIRE, Madame DELAFONTAINE, Monsieur DARLIX, Monsieur BENOIT, Monsieur CHERUEL, Monsieur RIEU

OPERATION TRANCHE 1 CONDITIONNELLE AVENUE DU LANGUEDOC
- Proposition avenant N°4

L'entreprise SCREG titulaire du marché de l'Avenue du Languedoc nous propose un avenant pour la création d'un passage piéton, non prévu initialement, qui sera à réaliser sur la tranche 1 conditionnelle de ce marché.

L'incidence financière s'élève à 2 492.50 € HT.
A ce titre un avenant nous est proposé. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité

CESSION GARRO au profit de la Commune - Avenue de Provence

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue de Provence et pour procéder à l'alignement de la voie, il a été convenu que Monsieur GARRO rétrocéderait une bande de terrain longeant l'avenue de Provence. En contre partie, la Commune s'engagerait à édifier un mur de clôture dans la continuité de celui déjà existant en limite des parcelles N°s 241 et 243 de la section BD propriété de Monsieur GARRO.. Les frais estimés de cette construction s'élèveraient à 8000 €uros H.T.

Adopté à l'unanimité

MISE A JOUR DES REGIES MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du transfert des compétences enfance jeunesse au SIDSCAVAR, il est nécessaire de mettre fin aux régies d'avances et de recettes relatives au fonctionnement des activités centre de loisirs, séjour ados et garderie scolaire.

Adopté à l'unanimité

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, MONSIEUR LE MAIRE MET FIN A CETTE SEANCE

**Le Maire,
JACQUES DEMANSE**

